



**NATIONS
UNIES**

HSP

HSP/GC/21/4/Add.1



ONU-Habitat

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. : générale
25 janvier 2007

Français
Original : Anglais

Vingt et unième session

Nairobi, 16-20 avril 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2008-2009
et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les
établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009**

Projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009

Rapport de la Directrice exécutive

Additif

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires**

Note du secrétariat

On trouvera dans l'annexe à la présente note le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur son examen du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009. Ce rapport est reproduit tel que reçu et n'a pas été officiellement édité par le secrétariat.

* HSP/GC/21/1.

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009 (HSP/GC/21/4). Il était saisi, pour cet examen, du rapport connexe du Comité des commissaires aux comptes¹. Lorsqu'il a examiné ce rapport, le Comité consultatif a eu l'occasion de s'entretenir avec la Directrice exécutive adjointe et d'autres représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires ainsi que des éclaircissements.
2. Le Comité consultatif constate que le projet de programme et de budget est aligné sur le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/61/6, Programme 12, Etablissements humains) approuvé par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa quarante-sixième session en juin 2006. Le mandat d'ONU-Habitat découle principalement de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et de ses deux objectifs, qui sont un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation, ainsi que des mandats découlant de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire. A ce mandat viennent s'ajouter les fonctions qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil d'administration d'ONU-Habitat ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui visent à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020 ainsi que la Cible 10 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg sur l'eau et l'assainissement. Pour parvenir à ces objectifs, le programme de travail continuera de s'articuler autour des quatre sous-programmes suivants : sous-programme 1, Logement et développement durable des établissements humains; sous-programme 2, Suivi du Programme pour l'habitat; sous-programme 3, Coopération régionale et technique; sous-programme 4, Financement des établissements humains.
3. Comme recommandé par le Comité consultatif (HSP/GC/20/9/Add.1, par. 6), le Comité des représentants permanents auprès du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a examiné le projet de programme et de budget, qui tient compte de ses observations. A cet égard, le Comité consultatif a reçu du Président du Comité des représentants permanents une lettre l'informant de l'étroite collaboration entre le secrétariat d'ONU-Habitat et le Comité des représentants permanents lors de l'élaboration du budget.
4. Comme indiqué au paragraphe 8 du budget, ONU-Habitat a entrepris d'élaborer un Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, comme suite à l'évaluation approfondie des programmes effectuée par le Bureau des services de contrôle interne en 2004 (voir le par. 27 ci-dessous). Le Plan sera soumis au Conseil d'administration en avril 2007. Si nécessaire, le cadre logique et le projet de programme et budget pourront être modifiés de manière à ce qu'ils soient alignés sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui sera adopté par le Conseil d'administration. Dans cette éventualité, le cadre logique et le programme seraient réexaminés à nouveau en 2007 par le Comité du programme et de la coordination, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les crédits alloués à ONU-Habitat au titre du budget ordinaire de l'ONU figureront dans les propositions du Secrétaire général concernant le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009 et seront revus, dans ce contexte, par le Comité consultatif.
5. Le Comité consultatif se félicite des efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la présentation et la clarté du budget. Il constate que le budget, axé sur l'obtention de résultats, continue de fournir un grand nombre de données quantifiables, permettant de mieux évaluer les résultats obtenus. D'autre part, comme certaines des bases de référence pour les objectifs de performance ont déjà été fixées pour l'exercice biennal 2004-2005, il s'ensuit qu'avec l'accumulation des mesures correspondant aux indicateurs de succès, le cadre logique devient plus opérationnel, et qu'il est donc plus facile de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des activités et qu'il sera aussi plus facile de fixer des cibles plus affinées pour l'exercice biennal à venir. Le Comité consultatif note également l'attention accordée aux observations et recommandations faites dans son précédent rapport du 24 mars 2005 (HSP/GC/20/9/Add.1). Ce type d'information en retour devrait continuer d'être fourni dans les futurs budgets (voir le par. 25 ci-dessous). Cela étant, le Comité est d'avis que les budgets pourraient encore être rationalisés de manière à être plus concis et il encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts dans cette voie.

¹ Rapport financier et états financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/61/5/Add.8).

6. Le budget d'ONU-Habitat est alimenté par trois sources essentielles de financement, qui sont le budget ordinaire de l'ONU, les contributions volontaires versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et les contributions versées pour les activités de coopération technique. Comme il ressort du tableau 2 a) du projet de budget, le budget total pour l'exercice biennal 2008-2009 est évalué à environ 246 millions de dollars, comprenant 18,9 millions de dollars au titre du budget ordinaire, 105,7 millions de dollars de contributions attendues pour la Fondation et 121,4 millions de dollars escomptés au titre des activités de coopération technique. Sur ce montant de 246 millions de dollars pour le projet de budget, environ 218,4 millions, soit 89 %, devraient être consacrés aux activités inscrites au programme et 27,6 millions à l'appui au programme et aux organes directeurs, comme il ressort du tableau 3 du projet de budget.

7. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 fait apparaître une augmentation de 46 % par rapport aux estimations budgétaires approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007, qui étaient de 168,7 millions de dollars. Toutefois, il ressort du tableau 2 b) du projet de budget que les estimations révisées pour l'exercice biennal en cours portent le budget à 256,4 millions de dollars, la révision à la hausse étant due pour une large part à des contributions plus élevées que prévu pour les activités de coopération technique (138,3 millions de dollars) par rapport aux prévisions initiales (67,1 millions de dollars). Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation était due à des événements imprévus, tels que le tsunami et le tremblement de terre au Pakistan, ainsi qu'au versement de contributions de gouvernements et d'organismes des Nations Unies, tels que le PNUD et le HCR, pour des activités visant particulièrement certains pays, notamment l'Iraq, l'Afghanistan, la Somalie et le Soudan. Le Comité consultatif a pris note du fait qu'ONU-Habitat compte, pendant l'exercice biennal à venir, sur le soutien continu des donateurs et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies s'agissant des activités visant plus particulièrement certains pays, de l'atténuation des catastrophes et de la reconstruction en période suivant un conflit.

8. En se basant sur les données fournies au tableau 1 du projet de budget, le Comité consultatif observe une tendance à minimiser les estimations initiales, qui sont souvent inférieures au budget révisé correspondant aux dépenses effectives. Cette pratique, fondée sur la prudence, se justifie vu la nature des activités et du financement d'ONU-Habitat, qui est assuré essentiellement à l'aide de contributions volontaires. Le Comité consultatif note que le budget révisé a été établi sur la base des tendances observées l'année précédente, d'une analyse des recettes effectivement reçues durant la première moitié de l'année 2006, et d'une révision des engagements prévus pour le reste de l'exercice biennal (voir le par. 19 du projet de budget). Le Comité consultatif estime que des explications plus complètes sur ces facteurs ainsi que sur le raisonnement sous-tendant le budget révisé faciliteraient la compréhension et l'analyse des propositions budgétaires et permettraient de justifier plus clairement l'augmentation abrupte envisagée pour l'exercice biennal 2008-2009.

9. Comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, les propositions de crédits à inscrire au budget ordinaire de l'ONU seront présentées dans le contexte du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009, dans les chapitres consacrés aux établissements humains et au programme ordinaire de coopération technique. En attendant que ces propositions soient approuvées par l'Assemblée générale, des crédits au titre du budget ordinaire de l'ONU d'un montant de 18,9 millions de dollars, inchangé par rapport au montant inscrit au budget de l'exercice biennal 2006-2007, ont été inscrits au projet de budget pour 2008-2009, à titre indicatif seulement.

10. S'agissant de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, constituée de contributions volontaires, les prévisions de ressources s'établissent à 124 492 300 dollars, y compris le solde du Fonds, de 27 592 300 dollars (voir le tableau 3 du projet de budget). Le projet de budget de la Fondation s'élève à 105 728 600 dollars, dont 32 795 100 dollars de contributions à des fins générales donc non affectées, et 72 933 500 dollars à des fins déterminées, donc affectées, soit une augmentation globale de quelque 23 millions de dollars, ce qui représente 28 % des estimations approuvées pour l'exercice en cours. Le Comité consultatif note que les estimations révisées pour l'exercice actuel s'élèvent à 99,2 millions de dollars. S'agissant de l'exercice biennal 2008-2009, il est proposé d'utiliser 85,7 millions de dollars sur le montant total de 105,7 millions de dollars, soit 89 %, pour les activités du programme. Les 20 millions restants, soit 11 %, financés à l'aide des contributions à des fins générales (9,1 millions de dollars) et à l'aide des frais généraux prélevés sur les contributions à des fins spéciales (10,1 millions de dollars), serviront à couvrir les activités d'appui au programme (finances, administration et gestion), ainsi que d'autres activités d'appui aux activités entreprises dans le cadre des sous-programmes (suivi, évaluation et information). Le Comité consultatif se félicite des efforts qui sont faits pour utiliser les ressources aux fins des activités inscrites au programme.

11. Durant l'exercice biennal 2008-2009, les activités de coopération technique devraient s'élever à 121,4 millions de dollars, soit une augmentation de 54,3 millions de dollars ou 81 % par rapport aux estimations initiales, qui étaient de 67,1 millions de dollars pour la période 2006-2007. Le Comité

consultatif note que les estimations révisées de l'exercice en cours s'établissent à 138,3 millions de dollars (voir le par. 5 ci-dessus). Les dépenses d'appui au programme sont évaluées à 4,2 millions de dollars, dont 2,9 millions de dollars pour l'appui au programme et 1,4 million de dollars pour l'appui administratif. Les ressources disponibles pour la coopération technique, dont le solde du Fonds de 21 044 100 dollars, s'élèvent à 137 699 100 dollars. Un montant de 10 % au titre des dépenses d'appui au programme est prélevé sur les recettes affectées aux activités de coopération technique concernant des pays particuliers. Toutefois, un taux inférieur est appliqué lorsque des accords à l'échelle du système des Nations Unies ont été conclus, comme par exemple avec la Commission européenne, le Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cas de l'Iraq et la Banque mondiale (voir le par. 37 du projet de budget).

12. Le Comité consultatif note que le montant total du budget d'appui, y compris l'appui au programme ainsi que l'appui à la gestion et à l'administration, s'élève à 27 568 500 dollars (voir le tableau 3 du projet de budget). S'agissant des dépenses d'appui, le Comité consultatif a demandé des explications sur le taux utilisé pour prélever les dépenses d'appui sur la coopération technique, les fonds à des fins générales et les fonds à des fins déterminées, et les activités financées à l'aide des Fonds d'affectation spéciale (SHP/GC/19/9/Add.1, par. 9). A cet égard, le Comité consultatif prend note du fait qu'ONU-Habitat participe aux travaux d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies créé par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour réexaminer la manière dont sont calculées les dépenses d'appui au programme ainsi que les politiques de recouvrement des coûts, comme suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport (JIU/REP/2002/3). Le Comité consultatif demande à ONU-Habitat de faire rapport sur les progrès dans ce domaine dans son prochain projet de budget.

13. Le Comité consultatif a été informé des progrès du renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, pour lui permettre de jouer un rôle efficace dans la mobilisation de ressources, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/206 du 26 février 2002. Le nouveau texte du règlement financier et des règles de gestion financière de la Fondation a été promulgué par l'Assemblée générale, avec effet au 1^{er} août 2006, et publié dans une spéciale au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2006/8), remplaçant ainsi les anciens textes parus sous la cote ST/SGB/UNHHSF/FinancialRules/3 (1978). En outre, des directives opérationnelles pour le renforcement de la Fondation, basées sur un cadre politique qui sera présenté au Conseil d'administration à sa vingt et unième session en avril 2007, sont en cours de préparation.

14. Comme indiqué au paragraphe 29 du projet de budget, le montant des contributions versées à la Fondation a augmenté au fil des ans et des efforts ont été faits pour élargir la base des donateurs, obtenir des accords de financement pluriannuels et relever le niveau des contributions à des fins générales, pour que le financement soit davantage prévisible et pour assurer ainsi la stabilité financière de l'organisation. A la demande du Comité consultatif, des renseignements supplémentaires sur les dix principaux donateurs et le montant de leurs contributions a été fourni et se trouve ci-joint aux s I et II. Le Comité consultatif a appris, à ce propos, qu'une stratégie globale de mobilisation des ressources serait incluse dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme présenté au Conseil d'administration à sa vingt et unième session (voir le par. 4 ci-dessus), pour lequel des ressources additionnelles seraient demandées (voir le par. 18 ci-dessus). Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts pour élargir la base des donateurs.

15. Le Comité consultatif note qu'ONU-Habitat a l'intention de créer un groupe sur le Forum urbain mondial au sein du secrétariat du Conseil d'administration, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 20/10, demandant à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat de fournir au Forum un appui et soutien adéquat, sur le plan administratif et technique, et de mobiliser des ressources suffisantes pour préparer et conduire les futures sessions du Forum. Le Comité consultatif a appris que les objectifs de ce groupe seraient d'améliorer la coordination des apports techniques en provenance des sous-programmes et autres partenaires, de manière à élaborer des stratégies d'ouverture pour promouvoir le Forum et pour en publier et diffuser efficacement les travaux. Outre les activités liées à l'organisation et au soutien du Forum urbain mondial, le nouveau groupe fournirait également un appui additionnel supplémentaire aux travaux des organes directeurs et autres grandes conférences mondiales et régionales.

16. Le Comité consultatif rappelle que dans son précédent rapport (HSP/GC/20/9/Add.1, par. 13), il avait souligné qu'il ne fallait pourvoir les postes permanents qu'avec prudence, seulement dès lors que des fonds suffisants étaient garantis à cet effet. Il constate, à ce propos, que les tableaux d'effectifs pour l'exercice biennal 2006-2007 sont les mêmes que ceux de l'exercice biennal 2004-2005. Les nouveaux besoins ont été satisfaits à l'aide du redéploiement interne et on a veillé à ce que les ressources reçues dans le cadre de situations d'urgence, telles que le tsunami et le tremblement de terre au Pakistan, ne servent pas à établir de nouveaux postes permanents.

17. S'agissant des tableaux d'effectifs proposés pour la Fondation, le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires sur le rapport élevé entre le nombre d'agents des services généraux (62) et

le nombre des administrateurs (67). Il lui a été répondu que cette situation était essentiellement due au fait que les agents des services généraux exerçaient des fonctions administratives, essentiellement dans le cadre de l'appui au programme, de la direction exécutive et de la gestion; cet arrangement permettait à ONU-Habitat de minimiser les dépenses de personnel tout en donnant aux agents des services généraux l'occasion d'exercer des fonctions plus motivantes et plus enrichissantes. Le Comité consultatif est satisfait des informations qui lui ont été fournies et il est confiant qu'ONU-Habitat continuera d'accomplir ses tâches en maintenant au minimum les dépenses administratives.

18. Les tableaux d'effectifs actuels et proposés sont présentés au tableau 5 du projet de budget. Le nombre de postes financés à l'aide du budget ordinaire (74) ou à l'aide des contributions pour la coopération technique (52) demeure inchangé. Au vu des activités supplémentaires décrites ci-dessus, il est proposé de créer 12 nouveaux postes au titre du budget de la Fondation, soit 7 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux. Les effectifs seraient ainsi portés de 117 (60 administrateurs et 57 agents des services généraux) à 129 (67 administrateurs et 62 agents des services généraux). Sur ce total, 98 postes seraient financés à l'aide de fonds à des fins générales. Les postes suivants ont été demandés :

Budget des activités du programme

- a. *Un spécialiste des établissements humains (P-3)* : Ce poste est demandé pour renforcer le Groupe de l'Observatoire urbain mondial, chargé de mettre en place des observatoires urbains pour rassembler et analyser les données nécessaires pour suivre la mise en œuvre du programme d'ONU-Habitat, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant les taudis, l'eau potable et l'assainissement.
- b. *Un spécialiste des établissements humains (P-3)* : Ce poste est demandé par le Bureau régional pour l'Afrique et les Etats arabes, afin d'aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'urbanisation et de logement, développer les capacités nécessaires à cet effet et appuyer les activités opérationnelles dans les Etats arabes.
- c. *Un assistant pour la gestion des programmes* : Ce poste est demandé pour aider le Groupe de l'environnement urbain à coordonner les activités sur l'urbanisation durable menées en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Budget de l'appui au programme

- d. *Un chef, chargé de la gestion des programmes (P-5)* : Ce poste est demandé pour renforcer l'appui au programme, compte tenu du développement des activités opérationnelles de l'organisation.
- e. *Un assistant juridique (Services généraux) et un assistant pour la gestion des programmes (Services généraux)* : Ces postes sont demandés pour aider à administrer les activités des programmes et des projets entrepris par l'organisation.

Budget de la gestion et de l'administration

- f. *Un chef, Bureau de la Directrice exécutive (D-1)* : Ce poste est demandé pour renforcer la capacité globale du Bureau, afin qu'il puisse diriger et coordonner la mise en œuvre du programme de travail de l'organisation et superviser le Groupe du suivi et de l'évaluation et la Section des services d'information.
- g. *Un spécialiste de la mobilisation des ressources (P-4)* : Ce poste est demandé pour améliorer et coordonner les activités de mobilisation des ressources de l'organisation, comme suite à une évaluation en profondeur du Bureau des services de contrôle interne et comme suite à la résolution 20/10 du Conseil d'administration, demandant la Directrice exécutive de proposer une stratégie globale en matière de mobilisation des ressources à la vingt et unième session du Conseil d'administration.
- h. *Un coordonnateur (P-5), un spécialiste des établissements humains (P-3), un assistant (soutien logistique) (Services généraux) et un assistant administratif (Services généraux)* : Ces postes sont demandés par le Groupe du Forum urbain mondial (voir le par. 15 ci-dessus), au sein du secrétariat du Conseil d'administration, pour faciliter l'organisation du Forum ainsi que pour fournir un appui supplémentaire aux travaux des organes directeurs et des grandes conférences mondiales et régionales.

19. Le Comité consultatif recommande que ces postes soient approuvés, sous réserve que des fonds soient disponibles auprès des donateurs.

20. Le Comité consultatif note qu'il est indiqué, au paragraphe 40 du projet de budget, qu'ONU-Habitat continuera d'étendre sa présence dans les pays avec l'aide des gouvernements, en faisant appel aux

responsables de programme d'Habitat, qui sont en poste dans les locaux des Bureaux de pays du PNUD. Priorité sera accordée aux pays les moins avancés et aux pays au sortir de conflits. Un montant supplémentaire de 600 000 dollars est proposé, portant le montant total des crédits alloués aux responsables de programme d'Habitat à 3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. A cet égard, le Comité consultatif a été informé qu'une évaluation de la performance et de l'impact des responsables de programme d'Habitat en avait confirmé le rôle (voir les par. 26 et 27 ci-dessous). Les responsables de programme d'Habitat restent activement impliqués dans l'appui aux activités opérationnelles d'ONU-Habitat à l'échelon national ainsi que dans la promotion d'une urbanisation durable et des autres campagnes menées par ONU-Habitat. Le Comité consultatif a été informé du fait qu'ONU-Habitat continue de coopérer avec divers partenaires, tant au sein du système des Nations Unies (PNUD, PNUE, Département des affaires économiques et sociales), qu'en dehors du système, notamment avec les banques de développement. ONU-Habitat est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Lors d'entretiens avec les représentants d'ONU-Habitat, le Comité consultatif a appris qu'ONU-Habitat avait coopéré avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix à un certain nombre de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, pour s'occuper de projets de logement et d'infrastructures, et d'eau et d'assainissement au Burundi, en Côte d'Ivoire et en Haïti.

21. Le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires sur les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat et ses Bureaux de liaison. Il a appris que les Bureaux de liaison à New York, Genève et Bruxelles jouaient un rôle important en coordonnant les activités d'ONU-Habitat avec les organismes des Nations Unies concernés et autres entités telles que la Commission européenne. Les Bureaux régionaux de Nairobi, Fukuoka et Rio de Janeiro assurent la coordination des activités de coopération technique dans chaque pays. Les tableaux d'effectifs de ces Bureaux figurent dans l'3 au présent rapport. Le Comité consultatif espère que tous les efforts sont faits pour veiller à ce que ces ressources soient utilisées de la manière la plus rentable possible.

22. Le Comité consultatif a appris que le Conseil d'administration avait demandé à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, agissant en consultation avec le Secrétaire général, de demander au Bureau des services de contrôle interne d'examiner les arrangements administratifs en vigueur à ONU-Habitat, y compris ses liens avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), qui fournit des services administratifs communs aux organismes des Nations Unies situés à Nairobi; le rapport du Bureau des services de contrôle interne est paru en janvier 2007 (voir les par. 26 et 27 ci-dessous).

23. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur l'augmentation proposée de la réserve statutaire, indiquée au paragraphe 81 du projet de budget. Il a été répondu que l'augmentation proposée, de 3 279 500 dollars, est conforme à l'article 304.3.2 b) du règlement financier et des règles de gestion financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains puisqu'elle représente 10 % du budget à des fins générales proposé, qui s'élève à 32 795 000 dollars.

24. Le Comité consultatif prend note du nombre de publications produites par ONU-Habitat, dont il est fait état dans le cadre axé sur les résultats. Lorsqu'il s'est entretenu avec la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, le Comité consultatif a appris qu'une évaluation de la valeur réelle, de l'utilité et de l'utilisation effective de ces diverses publications était en cours. ONU-Habitat a d'ailleurs participé à l'étude globale des publications lancée par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales dans le but d'éviter les doubles emplois, de réduire le nombre des publications produites, de distinguer entre les publications périodiques et les autres, et d'accorder davantage d'attention aux publications phares. Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

25. Le Comité consultatif constate qu'ONU-Habitat a accepté l'ensemble des recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le rapport financier et les états financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/61/5/Add.8). Le Comité consultatif demande que toutes les mesures de suivi qui auront été prises pour donner suite aux recommandations du Comité de commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne soient indiquées dans le futur projet de budget (voir le par. 5 ci-dessus).

26. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre d'études ont été réalisées ou entreprises, à savoir : l'évaluation approfondie des programmes d'ONU-Habitat réalisée par le Bureau des services de contrôle interne en 2004 (voir le par. 4 ci-dessus); l'évaluation indépendante de la performance et de l'impact des responsables de programme d'Habitat (voir le par. 20 ci-dessus); et l'étude des arrangements administratifs d'ONU-Habitat et de ses liens avec l'ONUN réalisée avec le Bureau des services de contrôle interne (voir le par. 22 ci-dessus).

27. Le Comité consultatif a appris que, comme suite à l'évaluation approfondie des programmes d'ONU-Habitat effectuée par le Bureau des services de contrôle interne en 2004, un exercice global de

planification stratégique a été entrepris (voir le par. 4 ci-dessus), pour améliorer la cohérence entre les différentes activités d'ONU-Habitat, élargir la base de financement du programme, mieux cibler les activités du programme et améliorer la cohérence à l'échelle du système. Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts pour mettre en place un plan stratégique rationnel. Il souligne que l'engagement des responsables de haut niveau et la participation du personnel à tous les échelons est indispensable pour éviter le risque que ce plan ne devienne un simple exercice théorique. Le Comité consultatif est confiant que des efforts similaires seront faits pour veiller à ce que les résultats des autres études et évaluations se traduisent par une amélioration des méthodes de travail, de l'efficacité et de l'efficience.

1

Dix principaux donateurs d'ONU-Habitat 2001-2005**Montant total des contributions au 31 décembre 2005 (en dollars)***

2001 19 743 154		2002 36 058 073		2003 40 713 704		2004 85 182 205		2005 111 441 219	
Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%
1 Royaume-Uni	15	1 Commission européenne	18	1 Pays-Bas	20	1 Japon	11	1 Italie	17
2 Etats-Unis d'Amérique	8	2 Pays-Bas	14	2 Japon	9	2 Pays-Bas	9	2 Pays-Bas	12
3 Pays-Bas	8	3 Suède	8	3 Norvège	8	3 Suède	5	3 Norvège	8
4 Suède	7	4 Japon	8	4 Suède	6	4 Norvège	5	4 Japon	5
5 Finlande	7	5 Royaume-Uni	6	5 Canada	6	5 Commission européenne	4	5 Suède	4
6 Suisse	6	6 Belgique	5	6 Royaume-Uni	4	6 Canada	4	6 Commission européenne	3
7 Belgique	4	7 Norvège	3	7 Italie	4	7 Royaume-Uni	3	7 Royaume-Uni	3
8 Italie	4	8 Italie	2	8 Etats-Unis d'Amérique	3	8 Etats-Unis d'Amérique	2	8 Allemagne	1
9 Commission européenne	4	9 Suisse	1	9 Commission européenne	2	9 Italie	2	9 Jamahiriya arabe libyenne	1
10 Norvège	3	10 Allemagne	1	10 Finlande	2	10 Belgique	2	10 Belgique	1

* Tous les chiffres ont été actualisés au 31 décembre de chaque année pour une comparaison plus réaliste.

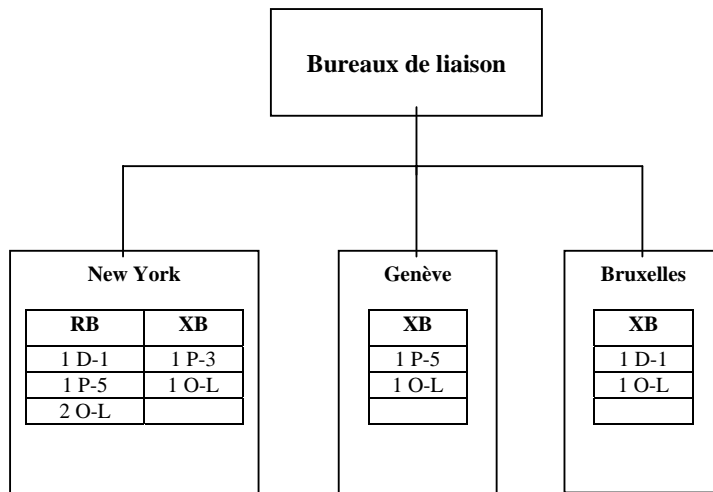
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Activités de coopération technique

Etat des contributions au 31 décembre 2005
(en dollars)

Pays/Organisations	Contributions en 2004-2005
Gouvernements	
Chine	500 000
Etats-Unis d'Amérique	1 000 000
Italie	16 455 049
Jamahiriya arabe libyenne	1 903 797
Japon	10 703 417
Mexique	44 141
Nigéria	200 000
Nouvelle-Zélande	375 585
Pays-Bas	2 358 476
Royaume-Uni	23 505
Suède	1 203 109
Union européenne	7 040 108
Total, contributions des gouvernements	41 807 187
Donateurs publics	
Anti-Crisis Management Foundation	18 074
BASF AG	235 745
Ville de Munich	830 260
Ville de Vitoria	134 710
Banque de développement du Conseil de l'Europe	83 927
Educational Development Center	832 672
Banque mondiale/Société financière internationale	7 651 535
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du GNUM	49 375 192
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	10 562 562
Fonds d'affectation spéciale d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan	2 137 118
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	50 000
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	1 724 728
Bureau du Coordonnateur humanitaire des Nations Unies en Iraq	331 870
Total, contributions publiques	73 968 393
Total, contributions aux Fonds d'affectation spéciale	115 775 580
Projets financés par le PNUD	1 075 467
Total, contributions	116 851 047

3

a) Bureaux de liaison



b) Bureaux régionaux

